

Date de convocation
21 janvier 2022
Date d'affichage du compte rendu
9 février 2022
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept janvier, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, C. CHUBURU, H. BEAUCULAT, G. CAMY, V. LABORDE, R. CARDY, M-C. LALANNE P-H. NAU-HENDEL, L. POUTS SAINT GERME.
A donné pouvoir : B. LORRY à S.TASTET, B. BAGET à L. POUTS SAINT GERME, C. BERDUCQ à V.LABORDE et M. PULVINET à C.CHUBURU.

Etait absente : A-L.POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Etait également présente : Sandra LAPIQUE, secrétaire de mairie.

INFORMATIONS DIVERSES

Défibrillateurs :

Deux défibrillateurs seront installés. A l'entrée de la maison pour tous et devant la salle socioculturelle. Un partenariat avec la compagnie d'assurance Axa est sollicité. Une formation a été organisée et présentée en mairie.

Voirie :

Les parterres rue Henri IV à hauteur du lotissement Fourgnette sont replantés pour embellir ce secteur et s'inscrire dans le plan général d'amélioration de sécurité du CD937.

Eclairage public :

Les changements de réverbères du lotissement du Béarn ainsi que de l'impasse Capsus ont été retenus pour l'année 2022.

Convention centre de loisirs :

Le maire informe que l'étude réalisée par la CCPN est en cours mais a pris du retard. Le Conseil municipal reporte sa décision pour attendre d'autres informations.

Salle socioculturelle :

Le chauffage est toujours en cours de réparation. Une pièce commandée est attendue depuis de longs mois.

Photovoltaïque :

Suite à des problèmes d'approvisionnement de matériaux et de charge de travail, l'installation de la toiture avec panneaux photovoltaïques sur les courts de tennis est reportée de quelques semaines.

Location poste :

Le maire informe de son intervention pour stopper les conflits et améliorer la relation entre les locataires de l'ancienne poste.

Canal du Baniou :

Lors de la dernière réunion de l'ASA Canal du Baniou les membres ont présenté leur certitude à venir d'un débordement du Gave de Pau au niveau de la ferme Ségassie menaçant les habitations et l'usine Safran à Bordes. Un courrier d'alerte sera envoyé au Président du Syndicat du Gave de Pau.

DELIBERATIONS

Demande de subvention département : Voirie 2022 :

Le Maire informe le conseil municipal que des travaux de réfection de voirie rue du Temple, ainsi qu'une étude de maîtrise d'œuvre rue de la Gare suite à l'enfouissement des réseaux sont à prévoir cette année. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 42 933 € HT, soit 51 519.60 TTC. Les fonds propres de la commune pourraient compléter la subvention. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet et sollicite l'aide du département.

Mise à jour du tableau des effectifs :

Le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services et propose de mettre à jour le tableau des effectifs 2022. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte le tableau des effectifs.

Création d'un cheminement piétonnier CD37 entrée Sud :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de l'urbanisation de terrains et de l'augmentation de la circulation piétonnière vers les abris bus et l'école, il y a lieu de sécuriser les déplacements des piétons sur l'entrée sud de la rue des Pyrénées (CD937). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le projet de création d'un cheminement piéton sur l'entrée sud de la rue des Pyrénées, pour un montant estimé de 9 882.50€ HT soit 11 739.00€ TTC et sollicite une participation financière du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques au titre des amendes de police.

Création d'un cheminement piétonnier CD937 lotissement Capucines :

Le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison de l'urbanisation de terrains et de l'augmentation de la circulation piétonnière vers les abris bus et l'école, il y a lieu de sécuriser les déplacements des piétons sur l'entrée sud de la rue des Pyrénées, et principalement la sortie du lotissement des capucines sur la CD937. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, retient le projet de création d'un cheminement piéton l'entrée nord, coté lotissement des Capucines, de la rue des Pyrénées, pour un montant estimé de 8 436.50€ HT soit 10 123.80€ TTC et sollicite une participation financière du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques au titre des amendes de police.

A Boeil-Bezing, le 9 février 2022.

Le Maire,

Marc DUFAU

